Délibération du Comité Syndical Séance du 26 octobre 2020

Délégués du Sivom : 27 Délégués en exercice Concernant la compétence

Présent : 25 Votant : 27 L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 19 octobre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 19 octobre 2020.

<u>Présents</u>: Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, BOUTON Guillaume, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, DUBOIS Mikaël, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, MAENHOUT Roger, MASCLET Frédéric, SENECHAL Hubert, VYNCKE Didier, WALLET Frédéric, WALLERAND Emmanuel, WITKOWSKI Gérard et ZBOINSKI Philippe.

Mesdames BRAEM Christel, MORIEUX Corinne et VIVIER Ewa.

Détail des votes

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Béthune le :

Ltb - No - 2020 Et publication du :

05-M-2020

Le Président



<u>Absents excusés</u>: Messieurs BOSSART Steve, DOUVRY Jean-Marie, DRUMEZ Philippe et SENECHAL Hubert.

Procurations:

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme

A été nommé secrétaire : Monsieur CALLAUX Yves

2020/10/N°3

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU COLLEGE DES ELUS AU COMITE TECHNIQUE

Rapporteur: Monsieur TRACHE Bruno

Après avoir exposé que le Comité Technique comprend en nombre égal, des représentants du personnel et des représentants des élus,

Que le nombre de représentants du personnel a été fixé à 4 par délibération du Comité Syndical en date du 10 décembre 2018.

Qu'il y a autant de représentants suppléants que de représentants titulaires de chaque collège.

Qu'il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants du collège des élus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, fixant les modalités de création et de fonctionnement du Comité Technique ;

Vu la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 décembre 2018;

Vu l'Article L 2121-21 du CGCT;

Sont désignés représentants du SIVOM des Deux Cantons au sein du Comité Technique :

Titulaires

- 1/ Monsieur DELECOURT Dominique
- 2/ Monsieur TRACHE Bruno
- 3/ Monsieur ZBOINSKI Philippe
- 4/ Monsieur WALLERAND Emmanuel

Suppléants

- 1/ Monsieur DUPONT Jean-Michel
- 2/ Madame VIVIER Ewa
- 3/ Monsieur MAENHOUT Roger
- 4/ Monsieur VYNCKE Didier

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit Au registre suivent les signatures

REÇULF

28 OCT. 2020